

WEBINAIRE

PROGRAMME DE FORMATION

Faut-il toujours créer des holdings ?

La holding est le passage obligé de l'optimisation de l'outil professionnel générant des revenus conséquents.

Opération pour dégager des capitaux, supporter le remboursement d'un emprunt, gérer la fiscalité des associés personnes physiques de manière personnalisée

Les stratégies sont nombreuses, concernent toutes les situations et répondent à tous les besoins.

Mais des règles particulières s'appliquent à la constitution de groupe et à leur gestion.

A jour de la loi de finances rectificative pour 2019.

Public	Notaires
Durée	2 heures
Niveau	Perfectionnement
Type	Web vidéo
Pédagogie	Exposé et cas pratiques
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des fondamentaux du droit des sociétés, • Connaissance des fondamentaux de la fiscalité.
-----------	--



Intervenant

Brice LAURENT

Consultant sénior,
Formateur expert FIDROIT

Objectif de la formation

- Diagnostiquer les situations où la holding est une stratégie pertinente, notamment permettant de dégager des liquidités,
- En connaître les contraintes et points d'alerte,
- Maîtriser l'apport à holding, les contraintes particulières de l'apport avant cession de l'entreprise,
- Maîtriser la notion de holding animatrice : son intérêt, sa définition, sa mise en place pour en sécuriser la qualification.

Contenu pédagogique

Les holdings

- Création de holding, dans quelles situations (OBO, transmission, rachat...)
 - ▶ Intérêts et contraintes
- Apport à holding IS
 - ▶ Régime après la loi de finances rectificative pour 2018
 - ▶ Reports d'imposition antérieurs, réinvestissements éligibles...
- Holding animatrice
 - ▶ Qu'est-ce qu'une holding animatrice ?
 - ▶ Quand est-ce nécessaire ?
 - ▶ Contrôle ? Direction ? Prestation ? quelle mise en place ?
 - ▶ Comment éviter une contestation de l'administration ?